



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-137

Biens vacants sans maître (Urbanisme)

321

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	7
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Après diverses recherches, et conformément à l'article L.1123-1 3^{ème} alinéa du Code Général de la Propriété des personnes publiques (CGPPP), les parcelles non bâties en zone et N et A du PLU, cadastrées présentent le caractère de biens présumés sans maître. Elles sont les suivantes :

N° Parcelle	Surface	Adresse de la Parcelle
BR 41	2 645 m ²	La petite cote 28100 dreux
BR 42	265 m ²	La petite cote 28100 dreux
BZ 14	1 384 m ²	la cote des vaux 28100 dreux
BY 156	787 m ²	Bois de la midolerie, 28100 dreux
CI 104	2164 m ²	LA COTE DES BOUQUETS, 28100 DREUX
CI 99	671 m ²	LA COTE DES BOUQUETS, 28100 DREUX
BP 247	820 m ²	la cote du gazon 28100 dreux
CI 130	704 m ²	sous rouille , 28100 dreux
BX 258	1029 m ²	LES BOIS DE LA MUETTE 28100 Dreux
CI 107	5106 m ²	LA COTE DES BOUQUETS, 28100 DREUX
CI 136	408 m ²	sous rouille , 28100 dreux
BZ 10	1498m ²	la cote des vaux 28100 dreux
CI 123	5112 m ²	sous rouille , 28100 dreux
BX 254	1707 m ²	LES BOIS DE LA MUETTE 28100 Dreux
CI 100	798 m ²	LA COTE DES BOUQUETS, 28100 DREUX
CD 8	838m ²	Flonville 28100 dreux
BY 168 & BY 170	1440 m ² & 3 121 m ²	Bois de la midolerie, 28100 dreux
CI 98	518 m ²	LA COTE DES BOUQUETS, 28100 DREUX
BY 160	870 m ²	Bois de la midolerie, 28100 dreux
BY 150	1 793m ²	Bois de la midolerie, 28100 dreux
BZ 128	2362m ²	Les friches, 28100 dreux
BZ 131	1 221 m ²	Les friches, 28100 dreux
BZ 54	1 203m ²	la cote des vaux 28100 dreux
BY 154	717 m ²	Bois de la midolerie, 28100 dreux
CI 118	424 m ²	sous rouille , 28100 dreux
BR 8 & BR 7	167m ² & 3264 m ²	Le fourneau 28100 dreux

CI 95	1282 m ²	LA COTE DES BOUQUETS, 28100 DREUX
BP 248	1431 m ²	la cote du gazon 28100 dreux
BY 144	1 136 m ²	COTE Vaubreau 28 100 dreux
BZ 123	769m ²	Les friches, 28100 dreux
BZ 26	936m ²	la cote des vaux 28100 dreux
BX 251	58 775 m ²	LES BOIS DE LA MUETTE 28100 Dreux
BZ 35	1514m ²	la cote des vaux 28100 dreux
BZ 27	860m ²	la cote des vaux 28100 dreux
CI 102	518 m ²	LA COTE DES BOUQUETS, 28100 DREUX
CI 116	492 m ²	sous rouille , 28100 dreux
BZ 54	1203m ²	la cote des vaux 28100 dreux
CI 130	704 m ²	sous rouille , 28100 dreux
Total	111 952 m2	

L'arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-CP-2020219-0001 du 26 mai 2020, listant par commune les immeubles non bâtis présumés sans maître au 1^{er} janvier 2020 et dans lequel figurent les biens cadastrés ci-dessus, a été adressé à la Ville de Dreux. Il a fait l'objet d'une notification aux derniers propriétaires connus et d'un affichage pendant 6 mois au cours desquels les propriétaires ne se sont pas fait connaître.

Par courrier, la préfecture d'Eure et Loir a notifié à la Ville de Dreux la présomption de vacances des biens.

La Ville de Dreux a été accompagnée dans cette démarche par la SAFER.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1123-4
Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-CP-2020219-0001 du 26 mai 2020, listant par commune les immeubles non bâtis présumés sans maître au 1^{er} janvier 2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Incorpore dans le domaine public communal, les parcelles susmentionnées.
- Dit que cette incorporation sera constatée par arrêté municipal.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le

18 OCT 2022

 **Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET